

**DELIBERATION N° 2022.12.10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 15
Votants	: 19

**Étaient présents :**

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Christelle **DELEPLACE**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Théo **VANENGELANDT**, Fabienne **MEPLON**, Maurice **VANDEWALLE**,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Guillaume **LIETARD**, ayant donné procuration à Yves **MARTIN**

Marie-Claire **NAESSENS**, ayant donné procuration à Denise **DUCROUX**

Olivier **MORVAN**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Aurélien **MALAQUIN**, ayant donné procuration à Sylvaine **DELVOYE**

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Brigitte **MAINGUET** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2022.12.10**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION DU RÉSEAU DES  
MEDIATHEQUES DU MELANTOIS**

M. LE MAIRE INFORME que le comité de pilotage du réseau des médiathèques du Mélantois s'est réuni le 2 décembre 2022 et propose de faire quelques modifications sur le Règlement intérieur, ainsi que dans la convention du réseau des médiathèques du Mélantois.

Liste non-exhaustive de ces modifications :

- La présence d'un parent au moment de l'inscription peut être demandée dans certaines structures du réseau.

- Chaque usager est responsable de sa carte et des emprunts faits demandée afin d'enregistrer les emprunts. Cette dernière le sera d'emprunts effectués dans un autre site du réseau.
- 2 DVD et 1 jeu de société pris par famille
- Les jeux de société ne sont pas réservables via le portail. L'utilisateur peut en demander la réservation auprès de la bibliothèque propriétaire de ces derniers. De même, il doit se rendre sur le site détenteur afin de les emprunter et de les rendre. En effet, afin d'éviter une usure trop rapide, et une perte de pièces, les jeux de société ne circulent pas dans la navette hebdomadaire.
- La vérification du contenu d'un jeu de société peut se faire à la fois, à l'emprunt mais aussi au retour de ce dernier.
- Si un usager perd sa carte d'emprunt, il faudra alors attendre un mois avant que cette dernière ne soit renouvelée gratuitement.
- Le prestataire informatique tient un journal des connexions où sont précisés la date, l'heure, la durée d'utilisation et les sites consultés.
- Un accès au WIFI peut être proposé dans certaines médiathèques du réseau dans le respect de la RGPD. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des équipes.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

1. en acceptant les nouveaux documents : Règlement intérieur et Convention du réseau des médiathèques du Mélantois
2. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

**Après en avoir délibéré,**

**Les modifications du Règlement Intérieur ainsi que de la convention sont APPROUVÉES à l'UNANIMITÉ. M. Le Maire est autorisé à signer les actes correspondants**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
le 14 février 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY